

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 6 Juin 2020

Etaient présents : MM BENAC C., DUGOUCHET C., GARDOU Mél., GARDOU Mic., GUITARD MF., HEREIL G., LANGLES S., RENOU M., RIVIERE D., SINDOU F., SOLEILHAVOUP A.

Absents :

Secrétaire de Séance : Carole DUGOUCHET

1) Adoption du Compte rendu de la précédente réunion

Le compte rendu de la réunion du 23 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

2) Approbation du compte de gestion et compte administratif 2019

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Celui-ci, reprenant l'ensemble des opérations réalisées dans l'année, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2019 présenté dans le détail, le Conseil Municipal, sous la présidence de Marie-Françoise GUITARD, approuve celui-ci à l'unanimité (abstention du maire qui se retire pour le vote), et arrête les résultats définitifs suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats Reportés		35 604,74		6 262,98	/	41 867,72
Opérations de l'Exercice	88 255,97	107 267,92	13 765,10	18 720,77	102 021,07	125988,69
Totaux	88 255,97	142 872,66	13 765,10	24 983,75	102 021,07	167 856,41
Résultats de Clôture		54 616,69		11 218,65		65 835,34
Restes à Réaliser	/	/	6 600	/	6 600	/
TOTAUX CUMULES	/	54 616,69	6 600	11 218,65	6 600	65 835,34
Résultats définitifs		54 616,69		4 618,65		59 235,34

3) Fiscalité 2020 – vote des taux

Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état de notification des bases d'imposition servant au calcul des taxes directes locales et invite l'assemblée à voter les taux à appliquer à ces taxes, représentant la fiscalité de la commune pour l'année 2020.

Considérant les recettes attendues pour l'année 2020 et l'excédent antérieur reporté,
Considérant le montant du produit fiscal notifié à taux constants, le montant des allocations compensatrices versées par l'état, le prélèvement au titre du FNGIR,
Considérant qu'une augmentation des taux d'imposition de l'ordre de 7,5 % pour suivre l'évolution du coût des charges, n'impactera que faiblement les contribuables,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter les taux de référence des taxes (foncier bâti, foncier non bâti et CFE) de 7,5%. La taxe d'habitation ne changeant pas.

Soit :

	<u>Bases d'Imposition</u>	<u>Taux</u>	<u>Produit</u>
- Foncier Bâti	151 600	5.92%	8975 €
- Foncier Non Bâti	7 300	73.71 %	5381 €
- Taxe Prof. CFE	3 100	16.18 %	502 €
- Taxe d'habitation	261 200	7.54 %	19 694 €
		TOTAL	33 520 €

4) Désignation délégué AGEDI

La Commune de Sénailac étant membre du Syndicat Intercommunal AGEDI, celle-ci doit désigner un délégué.

Monsieur GARDOU Michel, conseiller municipal, est désigné comme représentant de la commune au dit syndicat et sera convoqué à l'assemblée spéciale du groupement intercommunal AGEDI.

5) Désignation correspondant défense

Le Maire informe l'assemblée, que suite à l'installation du nouveau Conseil Municipal, il y a lieu de procéder parmi les membres du Conseil Municipal, à la désignation d'un nouveau « Correspondant Défense », dont la fonction avait été créée en avril 2002.

Après avoir rappelé le rôle de ce conseiller, interlocuteur local et relais d'information chargé des questions de défense, Mme Muriel RENOU a été désignée à l'unanimité pour assumer cette fonction.

6) Mise aux normes installation électrique campanaire Eglise ARTIX

Le Maire fait part de la visite de la société BODET pour la maintenance des cloches des Eglises d'Artix et de Sénailac. Le rapport de visite fait état d'un problème de mise aux normes de l'installation électrique au niveau du campanaire d'Artix.

La société BODET nous a fait parvenir un devis considéré comme élevé par la municipalité.

Il faudrait vérifier tout d'abord si le rapport de 2019 évoque déjà ce problème et se rendre sur place pour évaluer les travaux avant de refaire faire un devis.

7) Instauration du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la filière administrative peut adhérer au RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel) qui se définit comme un complément de rémunération. Les primes et indemnités sont instituées par un texte législatif ou réglementaire (principe de légalité). Elles sont versées dans la limite des montants versés aux agents de l'Etat (principe de parité).

Le RIFSEEP a vocation à s'appliquer à tous les agents quels que soient leurs grades ou leurs filières, et remplace toutes les primes et indemnités sauf celles limitativement énumérées par décret.

Le Maire propose donc l'instauration de ce régime, ce qui est approuvé par la municipalité.

8) Questions et Informations diverses

- Sens interdit voie communale n°13 dite du Broual et dénommée rue de la Mairie

Le Maire fait part d'un courrier de riverains de cette voie, qui se plaignent de passages de voitures et de camions alors qu'elle est interdite à la circulation sauf pour les riverains, par arrêté municipal du 19 avril 1991.

Avis de la municipalité de renouveler les panneaux d'interdiction, avec mention spécifique « sauf riverains, et services publics » et de voir avec la communauté de communes si elle financerait les nouveaux panneaux, une partie de cette voie étant communautaire.

- Commissions municipales et extramunicipales

Le Maire propose à l'assemblée de constituer des commissions de travail. Avis de la municipalité de créer une commission travaux dont les membres restent à désigner, ainsi qu'une commission extra-municipale consacrée au petit patrimoine.

Les autres commissions internes à la commune ainsi que celles de la communauté de communes sont également évoquées. Il conviendra de préciser à nouveau les membres de celles-ci.

- Comité de rédaction bulletin municipal :

La municipalité a la volonté de remettre sur pied un bulletin municipal afin d'informer les habitants. Proposition de créer un comité de rédaction afin d'en faciliter la réalisation. Il sera composé des membres suivants :

Muriel RENOU – Françoise SINDOU – Marie-Françoise GUITARD et Carole DUGOUCHET

- Pour information, il y a une fuite au niveau du container à verre de Sénailac. Avis de la municipalité d'en informer le syndicat et le symictom et demander également 2 containers supplémentaires pour Artix, ainsi que le nettoyage des poubelles de la commune.

- La relance des dossiers d'accessibilité des bâtiments et des espaces publics ainsi que l'adressage de la commune est évoquée par la municipalité.
